



FORMATION

Connaître les règles d'accès au foncier et construire sa stratégie de recherche de terres

**Jeudi 27 et Vendredi 28 mai 2021
à Aurillac**

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Vous recherchez une ferme ?

Une formation de 2 jours pour mieux comprendre les règles liées au foncier agricole : statut du fermage, procédures d'achat et fonctionnement de la SAFER, contrôle des structures et autorisation d'exploiter... et commencer à construire une stratégie de recherche de terres pour votre projet.

PUBLIC

Porteurs.ses de projet d'installation agricole, paysan.nes intéressé.es par le sujet.

INTERVENANTE Audrey BIDEAU, juriste au Comité d'Action Juridique (CAJ)

PROGRAMME

Journée 1 - Jeudi 27 mai

> Louer du foncier agricole : le statut du fermage/le bail à ferme :

Historique du statut du fermage, champ d'application et règles du statut du fermage, être en mesure de bien rédiger son bail, obligations du bailleur et du fermier...

Journée 2 - Vendredi 28 mai

> **Acheter du foncier agricole** : comprendre le rôle et les modalités d'intervention de la SAFER (obligations du vendeur, droit de préemption, règles d'attribution des terres..)

> **Le contrôle des structures et l'autorisation d'exploiter** : quelles règles ? Quels droits pour accéder au foncier agricole ?

> **Construire sa stratégie individuelle d'accès au foncier** : les outils pour la recherche de foncier, créer les conditions de réussite dans la rencontre avec le-la cédant-e...

Coût

Adhésion 2021 à la Cant'ADEAR : adhésion individuelle : 30€ // adhésion « ferme » : 50€

Personnes prises en charge par VIVEA : gratuit.

Personnes engagées dans un PPP : cette formation est éligible dans le cadre des préconisations de votre Plan de Professionnalisation Personnalisé. Demandez-la à vos conseillers compétences.

Autres situations :

Une prise en charge doit être demandée par le stagiaire, selon sa situation :

- l'aide individuelle à la formation (AIF) via **Pôle emploi**

- votre **Compte Personnel de Formation (CPF)** : crédit consultable sur moncompteformation.fr

- votre **fonds de formation** si vous êtes salarié.e.

Attention à anticiper vos demandes de prise en charge au maximum !

Sans prise en charge : une participation individuelle vous sera demandée, nous contacter.

INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 21 mai 2021.

INFOS PRATIQUES

Maison des associations – 8 place de la Paix à Aurillac

Durée : 14h – Horaires : 9h-17h30. Déjeuner : repas tiré du sac.

Une attestation de formation vous sera remise à l'issue de la formation.

Nos formations installation sont financées par :



Et cofinancées par l'Union européenne :

